



## Assemblée générale

Distr.: Limitée  
27 juin 2002

Français  
Original: Espagnol

---

**Comité spécial chargé de négocier  
une convention contre la corruption**

Deuxième session

Vienne, 17-28 juin 2002

Point 3 de l'ordre du jour

**Examen du projet de Convention des Nations Unies  
contre la corruption, l'accent étant mis en particulier  
sur les articles 40 à 50 et les chapitres IV à VIII**

### **Propositions et contributions reçues des gouvernements**

#### **Pérou: amendements à l'article 76**

##### **Article 76: Conférence des Parties à la Convention**

Il est proposé d'insérer un nouveau paragraphe 1 *bis* ainsi rédigé:

“1 *bis*. La Conférence des Parties compte, comme organes subsidiaires, deux comités, l'un d'évaluation et l'autre de coopération et d'assistance technique, dont elle définit les fonctions à sa première réunion.”

